DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL



Programme complet

1ère Partie : Le cadre d'intervention des délégués du personnel

- Un point sur l'essentiel du droit du travail en Polynésie et sur ses différentes sources pour connaître sa structuration.
- Présentation des textes relatifs au mandat représentatif des délégués du personnel.

2ème Partie : Maîtriser les attributions des délégués du personnel

QUEL EST LE ROLE D'UN DELEGUE DU PERSONNEL

- Présentation des domaines d'intervention réservés aux DP.
- Distinguer les missions du DP et celles des autres instances élues ou désignées (DS,CE, CHSCT) et mettre en œuvre une logique de complémentarité.
- Distinguer au quotidien les réclamations des revendications.
- Assurer les attributions supplétives lors de carence du CHSCT ou du CE.
- Quand y a-t-il carence ? Quelles sont les missions supplétives ? Comment les exercer ?

LES CONDITIONS D'EXERCICE DU MANDAT REPRESENTATIF

A- IDENTIFIER LES DROITS, DEVOIRS ET MOYENS DANS L'EXERCICE QUOTIDIEN DU MANDAT

- Durée et cumul du mandat.
- Les règles de remplacement du titulaire.
- Les crédits d'heures.
- Les déplacements au sein de l'entreprise
- L'accès aux informations, registres.

B- PREPARER ET ASSISTER AUX REUNIONS AVEC LA DIRECTION

- Comment préparer les réunions.
- Transmettre les questions à temps et dans les formes.
- La tenue du registre des DP.
- Améliorer le déroulement des réunions.
- Acquérir de l'aisance dans les prises de parole.
- Communiquer avec les salariés sur les résultats.

C- AMELIORER LE ROLE D'INTERFACE ENTRE LA DIRECTION ET LES SALARIES

- Clarifier les objectifs.
- Prendre contact avec les salariés : pistes de vigilance et erreurs à éviter.

Objectifs pédagogiques

Former les délégués du personnel aux missions qui leur sont dévolues et aux conditions d'exercice de leur mandat représentatif.

- Connaître les points essentiels du droit du travail, les textes encadrant leurs missions et sa structuration.
- Pouvoir apporter des réponses concrètes aux questions le plus souvent posées par les salariés
- Se positionner en interlocuteur efficace auprès des salariés et de la direction

Public concerné

Les délégués du personnels

Pré-requis

Aucun

Durée

08h00

Moyens Pédagogiques

Technique participative et interactive reposant sur :

- Un exposé argumenté par des exemples explicites empruntés au quotidien des fonctions exercées.
- Des exercices et cas pratiques laissant aux participants la possibilité de donner leurs propres applications aux principes énoncés et s'assurer également de leur bonne intégration.
- Une facilitation des échanges et de possibles « retours d'expérience » pour personnaliser les apports théoriques au contexte de travail.
- Présentation au moyen d'un PowerPoint et d'un support remis aux participants pour optimiser l'acquisition des principes fondamentaux.
- Présentation de la jurisprudence applicable aux cas étudiés.

Evaluation du contrôle des connaissances

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de mises en situation et de travaux pratiques.

Mode de validation de la formation

Attestation de formation.